

POLITIQUE ANTICORRUPTION

EN MATIERE DE CORRUPTION, GRDF NE PRATIQUE NI N'ADMET AUCUNE TOLERANCE.

C'est la GRDF attitude, c'est ce qui nous a motivés pour nommer, dès 2013, un Directeur Éthique, Déontologue, c'est pourquoi il est naturel de nous engager aujourd'hui dans la mise en œuvre d'un système de management anti-corruption et viser sa certification.

Edouard SAUVAGE, Directeur Général

GRDF a pleine confiance en ses dirigeants et collaborateurs – pour autant, l'entreprise exige d'eux qu'ils se conforment aux prescriptions des réglementations anti-corruption, au premier rang desquelles celles de la loi Sapin 2 (n° 2016-1691 du 9 décembre 2016).

Car elle a conscience d'être -comme tout organisme- exposée, dans l'accomplissement de ses missions *, à des risques de corruption, tant active que passive.

Comment en effet exclure que, dans certaines de celles-ci, les personnes qui agissent en son nom soient tentées d'offrir à des parties prenantes (des dirigeants d'entreprise, des élus...) des avantages indus, tels des propositions d'embauche, des sommes d'argent, des stages, etc., en contrepartie d'agissements apparemment favorables mais irréguliers?

De même, peut-être, dans d'autres missions, d'autres parties prenantes (des clients, des fournisseurs...) proposeront elles à des dirigeants et collaborateurs de GRDF des avantages indus pour agir, de façon illicite, dans leur intérêt immédiat.

Dans ce contexte, GRDF établit, pour chacun de ses processus, des objectifs concernant ces deux types de risques, en ligne avec son projet d'entreprise, puis elle s'assure régulièrement de leur atteinte.

** Les cinq missions qui composent la finalité de GRDF sont : 1) concevoir, construire, entretenir et exploiter le réseau de distribution de gaz naturel, 2) acheminer le gaz naturel pour le compte des fournisseurs en toute impartialité, 3) distribuer en toute sécurité, le gaz naturel auprès de nos clients, 4) promouvoir les usages du gaz naturel et le développement rentable du réseau et de l'énergie gaz, 5) accompagner et raccorder au réseau les producteurs de biométhane.*

*
* *

Placé sous l'égide du Directeur Général, le Directeur Éthique, Déontologue (06 08 66 73 49 – mail : ethique@grdf.fr) est à la disposition des dirigeants et collaborateurs pour, au cas où ils s'inquiéteraient de cas de corruption, recueillir leurs signalements, sans peur des représailles ; ces cas nourriront, le cas échéant, le retour d'expérience.

Le régime disciplinaire de GRDF permet de sanctionner ses dirigeants et collaborateurs en cas de corruption, sans préjudice d'autres sanctions, civiles et pénales – l'entreprise se réservant d'ailleurs la faculté de porter plainte.

La norme ISO 37001 définit la corruption comme l'offre, la promesse, le don, l'acceptation ou la sollicitation d'un avantage indu de toute valeur (financière ou non financière), directement ou indirectement, indépendamment du ou des lieux, en violation des lois applicables, pour inciter ou récompenser une personne à agir ou à ne pas agir dans le cadre de ses fonctions.


Edouard SAUVAGE
Directeur Général